



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°338/2019

OBJET : Admission en non valeur

Membres : 18

Présents votant : 8

Pouvoirs : 3

L'an deux mille dix neuf, et le 12 décembre

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 29 novembre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la Commune Clermont l'Hérault.

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Serge DIDELET, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Eric VIDAL, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Daniel VIALA, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard GOJJON, délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Madame Joëlle GOUDAL, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Monsieur Jean LACOSTE, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.

Suite à la demande du comptable public un état des créances irrécouvrables est présenté au Comité Syndical ;

Reçue en Préfecture et rendue exécutoire le :

L'objet et le montant total des titres à admettre en non-valeur sont définis dans le tableau ci-dessous :

Exercice/Titre	Redevable	Objet	Montant	Reste dû
2019-10	Conseil départemental	Participation statutaire 2019	118 396.52	0.02
2018-01	Conseil départemental	Participation statutaire 2018	38 316.02	0.10
TOTAL			156 712.54	0.12

Affichée le :

Aucun nouveau moyen de poursuite n'étant possible, il appartient au comité syndical de statuer sur l'admission en non-valeur de la totalité des créances susvisées.

Le Comité Syndical,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

PRONONCE l'admission en non-valeur des créances ci-dessus,

AUTORISE La Présidente à signer tous actes et pièces relatifs à cette décision.

Pour Extrait Conforme,
A Clermont l'Hérault,
le 12 décembre 2019

La Présidente


Marie PASSIEUX

